Envoyé en préfecture le 12/02/2026
Reçu en préfecture le 12/02/2026
Publié le
ID : 035-213503303-20260209-D2026_17-DE

ARRONDISSEMENT DE FOUGERES-VITRE
CANTON DE VITRÉ

COMMUNE DE TAILLIS

CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 9 Février 2026

Date de convocation : 02/02/2026 **Date d'affichage : 02/02/2026**
Nombre de conseillers : en exercice : 13 Présents : 10 Votants : 11

L'an deux mil vingt-six, le 9 février à 20h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur Michel SAUVAGE.

Etaient présents : Michel SAUVAGE ; Maire, Jacqueline HAQUIN, Philippe CHAVROCHE, Martine PAILLARD, Denis FROMONT ; Adjoints, Gwenaëlle MONCHIERI-LECENE, Yann LE GUENNEC, Françoise HERBERT, Anne-Lise CRUCHON, Denis MARTIN ; conseillers municipaux

Absents excusés : Marie-Geneviève SAUVAGE (donne pouvoir à Philippe CHAVROCHE), Aurélien LEBLANC

Absent non excusé : David GIEUX

Secrétaire de séance : Philippe CHAVROCHE

35/330/17/2026

8- Objet : Antenne ZA le Bas Pont : délibération pour modification du nom du preneur du projet

ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N°35/330/10/2026 en date du 12 Janvier 2026

Vu la délibération n°35/330/38/2025 en date du 10/03/2025 décidant l'emplacement de l'antenne relais

Vu la délibération n°35/330/61/2025 en date du 19/05/2025 validant le montant du loyer et la contractualisation avec le gestionnaire Phoenix France Infrastructures 3

Vu la délibération n°35/330/98/2025 en date du 06/10/2025 acceptant la réhausse du projet à 36 mètres de hauteur et modifiant le loyer à 7 000 € / an

Vu la délibération n°35/330/10/2026 en date du 12/01/2026 refusant la signature de l'avenant pour le changement de nom du preneur et refusant la proposition d'implantation de l'antenne

Considérant que le preneur de projet a évolué entre temps et que ce projet est passé de Phoenix France Infrastructures 3 à **Phoenix France Infrastructures**

Considérant qu'il convient de signer un avenant au bail pour régulariser la situation

Envoyé en préfecture le 12/02/2026
Reçu en préfecture le 12/02/2026
Publié le
ID : 035-213503303-20260209-D2026_17-DE

Monsieur SAUVAGE Michel ; Maire, propose au vote la signature d'un avenant au bail pour la modification du nom du preneur

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, par vote :
POUR : 9 CONTRE : 0 ABSTENTION : 2

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer cet avenant et prendre toute disposition relative à cette délibération.

Certifie exécutoire
compte-tenu de la transmission en Préfecture le
et de la publication le

Fait à Taillis, le 10.02.2026
Pour extrait certifié conforme au registre,
LE MAIRE,
Michel SAUVAGE

